

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## ARRETE MUNICIPAL n° 2023-78 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE PELVOUX (RD994E)

**Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux,**

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la police de la circulation et du stationnement ainsi que les articles L1111-1 à L1111-6 ;

**Vu** le code de la route, notamment l'article R.411-25 ;

**Vu** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre I-8 partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** la demande formulée le 10 octobre 2023, par l'entreprise OLIVE TRAVAUX,

**Vu** la permission de voirie délivrée par le Département des Hautes-Alpes par arrêté du 22 septembre 2023 pour la rénovation du réseau d'assainissement et la création du réseau d'eaux pluviales au droit de la résidence du Grand Pelvoux,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement du chantier,

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation sera alternée sur la RD994E, route de Pelvoux, dans sa portion entre les PR n°12+209 à 12+229, entre la voie des grands champs et la route des Eyssards, du **lundi 16 octobre au mardi 31 octobre 2023 inclus de 8h00 à 17h00.**

**La vitesse sera limitée à 30 km/heure.**

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sur la zone de travaux sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par tous les agents habilités à cet effet.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée
- Monsieur le Directeur de la Maison technique du Département des Hautes-Alpes de Briançon,
- Monsieur le chef du centre de secours de Vallouise-Pelvoux, SDIS05
- Entreprise OLIVE TRAVAUX, demandeur.

Fait à Vallouise, le 11 octobre 2023

Madame le Maire  
Gaëlle Moreau



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune le : 12/10/2023.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.